

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 11

Date de convocation : 19/01/17

République Française

Commune de Montferrand

Procès – verbal de réunion

Séance du 23 janvier 2017 à 20h45

L'an deux mil dix-sept et le vingt trois du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes CASTOR Christelle, FAURE-CABANE Magali, Mrs BERNIER Jean-Paul, BONDOUI Régis, CLIMENT Jean-Marie, DARCOS Nicolas, PERALTA François, QUINTA Régis, PRIZZON Charles, ROGER Robert.

Excusés : Mmes ANTONY Isabelle, GAIANI Anne, Mr RIVIERE Philippe.

Secrétaire de séance : Mr QUINTA Régis

Monsieur le Maire ouvre la séance en commentant les deux points suivants : Décès de Mme Germaine Pradel - Cérémonie des vœux 2017 : une réflexion pourra être conduite sur le type de repas offert à la population.

Point 1 : Réfection salle des fêtes. S'agissant des travaux de réaménagement de la mairie, les dossiers de subvention (DETR, FSIL) n'ayant pas encore été acceptés, il convient de traiter dès à présent la réfection de la salle des fêtes en raison du vieillissement et de quelques dégradations dans le but de procéder à une inauguration des travaux de la cuisine qui avaient donné lieu à subvention. Il est possible de mettre à profit le temps de travail disponible des employés municipaux avant départ à la retraite (Francis fin d'activité le 18 avril pour congé et retraite en mai). Travaux à mettre en œuvre : mur de séparation mairie/salle, crépis, baguettes d'angles, placo et joints, peintures, plaques de plafond, carrelage, porte. Des devis seront demandés pour le sol (plusieurs solutions), protection des tables, nouvelles tables, menuiseries. Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Observations sur le classement des abords du Canal du Midi. Par courrier du 18 janvier 2017, le préfet de région sollicite les communes pour faire des propositions d'adaptation du périmètre de classement avant le 30 janvier 2017. Il est rappelé que notre municipalité a pris une délibération argumentée en 10 points le 18 mai 2015 en rendant un avis défavorable au projet de classement en l'état. Compte tenu du délai de réponse très court qui est accordé par le préfet, il convient de préparer un courrier de réponse d'attente faisant valoir l'absence d'entretien du Canal par l'Etat et demandant les contraintes inhérentes à un tel classement. Une réunion des conseillers municipaux est à programmer rapidement pour faire la réponse attendue sur les parcelles pour lesquelles le classement doit être refusé. Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Abattage de 13 platanes à Naurouze. Un courrier de VNF du 13 janvier 2017 demande l'accord de la commune sur le projet d'abattage au cours de la campagne 2017 pour cause d'atteinte de maladie par le chancre coloré. Compte tenu des précédents déjà constatés, eu égard au périmètre d'abattage trop élargi autour des arbres concernés, il est décidé de répondre à VNF que l'accord ne sera possible que pour les arbres déjà morts et que les services du Département seront consultés. Ce point n'a pas donné lieu à délibération.

Point 4 : Travaux de mise en profondeur d'une canalisation d'eau. La conduite d'eau communale qui dessert le camping devient affleurante à cause de l'érosion régulière du sol. Les risques d'endommagement à la suite de travaux agricoles sont fréquents. La compagnie SUEZ a proposé un devis de 800€ pour l'enfouissement de la canalisation sur une longueur d'environ 15 mètres. Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Remplacement du photocopieur de l'école. L'appareil actuel nécessite un changement à la suite des nombreuses pannes constatées. Après 10 années d'utilisation, l'obsolescence est validée. Des devis d'achat et de location, de neuf et de reconditionnement, de blanc/noir et couleur ont été comparés avec une simulation sur 5 ans. La maintenance totale (sauf papier et agrafes) a été prise en compte. La solution priorisée consiste à acheter un appareil neuf en noir et blanc. Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Refus PLU intercommunal. La loi de 2014 prévoit le transfert de plein droit des documents de PLU aux intercommunalités à fin mars 2017 sauf si des délibérations des communes concernées s'y opposent. A minima 25% des communes représentant 20% de la population. Le conseil municipal de Montferrand refuse ce transfert. Adopté à l'unanimité.

Point 7 : Convention transports scolaires. Le conseil départemental considérant que l'organisation de la mobilité est de la compétence des communes, propose la signature d'une convention annuelle pour déléguer les transports scolaires au département. D'une part le projet de convention est flou et d'autre part le service actuel est maintenu et aucun changement n'est demandé, en conclusion la convention ne sera pas signée en l'état. Adopté à l'unanimité.

Point 8 : Bornage parcelle E103. Pour concrétiser la vente de la parcelle E103 (décision lors d'une séance précédente) à la SCI d'Aquitaine représentée par Mr Albouy Julien, un géomètre a proposé un devis de bornage pour 1000 € environ. Adopté à l'unanimité.

Point 9 : Médiathèque décentralisée. La médiathèque de la communauté de communes propose, dans l'optique de créer du lien social, d'ouvrir ses services aux populations qui ne se déplacent pas jusqu'à la bibliothèque ou ses antennes. Il s'agira de désigner un correspondant permettant d'assurer une coordination entre la médiathèque et l'utilisateur. Le site internet de la médiathèque sera utilisé et les transports entre Castelnaudary et Montferrand sont à organiser sachant que la médiathèque livre déjà l'école. Il conviendra de s'assurer que les ouvrages réservés puissent être préparés avant le passage. La population pourrait être consultée par mail. Ce point n'a pas donné lieu à délibération.

Point 10 : Questions diverses

- * Le chèque correspondant à la troisième année de la convention sur les éoliennes a été reçu en mairie.
- * Les prévisions de comptes 2016 permettent d'envisager un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement
- * Des commissions thématiques concernant d'une part le passage à zéro phyto et d'autre part l'organisation du personnel communal avec le départ à la retraite de Francis, sont à mettre en place. Un mail est à faire pour l'inscription des conseillers intéressés de participer à une réunion à 20H30

La séance est levée à 0h30

Le Maire,
Ch. PRADEL

